



Au Fil d'Illies

Juin 2022

Numéro 48

SOMMAIRE

Page 2

Les pompiers suite

Page 6

Sortie de la Grande-Guerre 1ère partie

Page 8

Archives de la SHI

Contrairement à ce que vous avez pu lire dans le numéro 47, dans l'article sur le temple de Ligny le Grand, la chapelle, elle, reste ouverte tous les jours.

Si vous avez des articles à proposer ou des sujets que vous aimeriez pouvoir écrire, n'hésitez pas à nous contacter, nous ferons tout notre possible pour vous aider.

Vous êtes tous les bienvenus.

N'hésitez pas à nous contacter :

Par courrier :
Société historique d'Illies, Mairie d'Illies, rue de la Mairie,
59480 Illies

Par Téléphone :
Mairie 03 20 29 04 06
Antoine BAVIERE 03 20 29 04 84

Au Fil d'Illies

Revue de la Société historique d'Illies, imprimée en mairie

REPRODUCTION INTERDITE
Sauf autorisation de la Revue

La Société historique d'Illies est présidée par Antoine BAVIERE
Siège social : Mairie d'Illies 59480 Illies

LES POMPIERS

Le 1/09/1940 le Préfet, sur la demande de l'Autorité Supérieure d'occupation, demande dans quelles conditions est organisé le service d'incendie sur le territoire de la commune. Une note manuscrite indique : « voir le nombre exact de pompiers existant et si on peut faire marcher la pompe, puis les noms suivants suivent : Tibaux, Dassonville, Fenart, Caullet, Crouzet, Appourchaux, Lesage et Crespel Louis.

« Dans le cas où votre commune ne disposerait pas de points d'eau facilement accessibles, je vous prie de bien vouloir faire installer en divers emplacements dans l'agglomération, sous forme de bassins ou réservoirs suivant les cas, simplement creusés en terre ou cimentés, les réserves d'eau qui permettraient d'éteindre très rapidement les incendies qui se déclareraient ».

Le 6 juin 1946, lettre de Pompe Guinard à M le Maire. Votre lettre du 21-05-1946, adressée aux Ets Delieuvain à Paris, vient de nous parvenir car nous avons repris en 1934 la suite des fabrications de cette société.

Nous devons toutefois vous signaler que notre gamme de motopompes a suivi l'évolution du progrès.

Actuellement nous fabriquons les quatre modèles homologués par l'administration et en particulier la motopompe de 30m³ remorquable, équipés avec moteur Peugeot 202 qui conviendrait certainement dans votre cas.

En date du 09/07/1946, de pompe Guinard au maire. La Maison DION BOUTON nous transmet la lettre que vous lui avez adressée le 26/06/1946 relative à la fourniture de matériel incendie. Cette maison ayant cessé ses fabrications de matériel incendie depuis de nombreuses années, nous vous prions de vous reporter aux propositions qui vous ont déjà été faites précédemment.

Devis du 06/06/1947

Le 01/07/1947, le Préfet du nord approuve la délibération du conseil municipal du 21/08/1947 pour passer un marché de gré à gré avec les Ets Guinard en vue de la reconstitution du matériel d'incendie détruit par faits de guerre. Il signale qu'il a transmis le 23/06/1947 le dossier au délégué départemental du ministère de la reconstruction en vue de l'obtention d'une indemnité de dommages de guerre.

Le 17/10/1947, le Préfet rappelle une lettre du 01/09/1947, demandant de ne faire usage en septembre que de 50% du contingent de carburant attribué pour 2 mois au titre du service municipal d'incendie et de garder en réserve le solde des tickets à utiliser en oc-

tobre. J'ai l'honneur de vous faire connaître que le contingent précédemment, alloué pour deux mois (septembre et octobre), doit être étendu sur trois mois (novembre compris). Aucune nouvelle attribution ne sera faite avant décembre. En conséquence, je vous prie de vouloir bien recommander au chef du corps des sapeurs-pompiers d'économiser ce carburant dans la plus grande mesure possible.

Marché de gré à gré du 12/02/1948

Entre les soussignés :

Monsieur Delerue Victor, Maire de la commune d'Illies (Nord) en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 1948, d'une part ;

Et Monsieur André Guinard, Président Directeur Général des Etablissements Pompes Guinard, chemin de la Fouilleuse, à Saint-Cloud (Seine et Oise), d'autre part ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article premier – Objet du marché : Les Etablissements Pompes Guinard s'engagent à fournir à la commune de Illies (Nord) :

Un groupe motopompe incendie Guinard modèle 30m³ remorquable équipé avec moteur 4 cylindres Peugeot 202

Pompe Guinard débitant 30 mètres cubes à l'heure sous 10K, munie à l'aspiration d'un ½ raccord symétrique de 65/70 et au refoulement de 1 sortie ½ raccord DSP de 65/70 portant l'inscription suivante : Commune d'Illies (Nord) ;

Prix du groupe 280.000 francs.

Il sera fourni, avec le groupe, les accessoires suivants : 3 longueurs de 4 mètres tuyaux aspirantes de 70 avec raccords 65/70 sym. pour 15.000 francs,

1 crépine flottante pour 1.700 francs,

5 longueurs de 20 mètres tuyaux refoulement toile qualité extra supérieure diamètre 70m/m munies de raccords DSP de 65x70 pour 38.000 francs,

1 lance de 70 DSP avec jet calibré de 18 pour 1.300 francs,

2 lances de 45 DSP avec jet calibré de 14 pour 1.650 francs,

1 division à robinet de 70x45x46 DSP pour 4.150 francs,

1 sangle à fuites de 70 pour 185 francs,

2 sangles à fuites de 46 pour 900 francs,

Emballage et transport pour 6.000 francs.

Supplément de taxe de transaction et taxe locale 2,3%

Total toutes taxes comprises 356.909 francs.

Article 2 Montant du marché trois cent cinquante six mille neuf cent neuf francs.

En cas de variation de l'impôt sur le chiffre d'affaires ou du taux des droits d'enregistrement au cours de l'exécution du contrat, le montant du marché sera aug-

« Au Fil d'Illies »

menté ou diminué de la différence correspondante.

Article 3 Révision. Les prix sont basés sur les taxes en vigueur et les hausses officiellement homologuées à la date du 1-1-1948. Ils seront éventuellement révisés en cas de variation des taxes et des hausses homologuées avant la livraison.

Article 4 Monnaie – Matière. La mise en fabrication du matériel est subordonnée à la remise par l'acheteur des bons matières suivantes : Produits moulés fonte et acier 204kg, Acier ordinaire, Tôle 95kg.

Article 5 Garantie. La garantie du groupe motopompe contre tous vices de construction ou défaut de matière est limitée 1° au délai de 12 mois à dater de la livraison dudit appareil, à condition d'emploi exclusif au service incendie ; 2° A l'échange pur et simple des pièces détériorées contre des pièces neuves, la gratuité devant être sollicitée au moment de la demande de réparation ou d'échange ; dans tous les cas, la remise de l'ancienne pièce doit être faite au préalable.

Article 6 Conditions de paiement. La commune se libérera des sommes dues par virement au compte de chèques postaux ouvert au nom des Etablissements Pompes Guinard sous le n° 755.75 et cela de la façon suivante : Au prorata des livraisons effectuées et dans les 30 jours de chaque livraison.

Article 7. Retards dans les règlements. En cas de retard dans les règlements, la commune versera aux Etablissements Pompes Guinard un intérêt de 5% l'an.

Article 8 Nantissement. Le Présent marché sera admis au bénéfice du régime institué par le Décret-Loi du 30 octobre 1935 relatif au financement des marchés de l'Etat. A cet effet, les paiements seront assignés sur la caisse de M le Percepteur.

Article 9 Timbre et enregistrement. En exécution de l'article 35 de la loi de Finances du 31-12-1945, le présent marché est dispensé des droits de timbre et d'enregistrement.

Fait à Illies le 12 février 1948.

Vu et approuvé par le Préfet Lille le 27 février 1948

Réceptionné le 3/07/1948.

En date du 16/06/1948, du matériel incendie a été expédié.

Le 1 juillet 1948, M le Préfet à M le Maire d'Illies.

Objet : Reconstitution du matériel d'incendie détruit par faits de guerre.

Référence Délibération en date du 21 août 1946.

Vous m'avez soumis une délibération en date du 21 août 1947 (sic) par laquelle le conseil municipal de votre commune décide de passer un marché de gré à gré avec les Etablissements Guinard en vue de la reconstitution du matériel d'incendie détruit par faits de guerre et sollicite une subvention pour faire face à la dépense envisagée.

J'ai l'honneur de vous retourner, approuvée, la délibération susvisée et qui concerne l'acquisition du matériel ainsi que le marché de gré à gré y relatif.

Je vous signale, par ailleurs, que j'ai transmis, le 23 juin 1947, à M le délégué Départemental du Ministère de la reconstruction, le dossier que vous m'avez adressé en vue de l'obtention d'une indemnité de dommages de guerre pour le matériel dont il s'agit.

Le 10/07/1948, le conseil municipal composé de MM Carle Jean, Lefebvre Emile, Delerue Paul, Barbry Henri, Leroux André, Descamps Léon, Lecompte Gaston, Dekeukelare Léon, Dhennin Henri, Coisne Charles, Dubusse Fernand, absent Lesy Michel. Le président informe le CM que les Etablissements Pompes Guinard à Saint-Cloud peuvent procéder à la livraison d'une motopompe incendie remorquable de 30m3 en remplacement du matériel détruit par faits de guerre, pour la somme de 404.189fr et décide d'accepter l'offre et autorise M le Maire à mandater les dépenses sur les crédits prévus aux budgets primitif. Il demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir approuver le projet. L'extrait du registre est daté du 19/11/1948. Le Préfet donne son approbation le 28/11/1948.

Le 17 janvier 1949, Les Ets Pompes Guinard constatent que la commune d'Illies n'a toujours pas payé la motopompe incendie, le matériel vous a été livré le 16 juin 1948.

En date du 27/01/1949, les Ets Pompes Guinard sont d'accord pour abandonner les intérêts de retard à condition que le paiement de la somme de 404.189fr soit effectué fin février prochain.

Au 5 mai 1949, retard de paiement de 104.189 francs pénalités de 5% l'an (fin septembre 1948 à fin avril 1949, 7 mois) soit 3.038 francs.

Le 24/05/1949, lettre du Maire au Pompe Guinard : une somme de 104.189 a été envoyée et représente le

« Au Fil



solde du matériel envoyé le 16/06/1948, nous avons tardé à vous régler car nous n'avons rien perçu des dommages de guerre, nous avons été contraints de prélever cette somme de la caisse.

Le 2 juin 1949, lettre de Mr Eugène Corbaz, délégué technique, à M le Maire.

Les Ets Pompes Guinard, qui ont eu le plaisir de vous fournir une motopompe à incendie que je suis allé réceptionner dans votre commune, me demandent d'intervenir auprès de vous pour que vous fassiez le nécessaire pour leur faire parvenir le montant que vous restez devoir sur cette fourniture.

Le 24 août 1949, facture des établissements POMPES GUINARD concernant la fourniture en exécution du marché du 10/06/1947 ; réglé par mandat le 25/11/1949.

Le 22/08/1950, Facture de Léandre Vienne à La Bassée Agence Renault Automobiles pour le service incendie : Le 25 juillet : Prendre la motopompe en remorque à Illies ; Gonfler 2 pneus ; Vérifier la motopompe ; Démontez la magnéto ; remplacer le rupteur ; mettre une

cosse au contacteur ; Remorquage aller/retour 16 Km.

Par mandat du 12/12/1950, réglé à Appourchaux-Tenchon la facture aux pompiers d'Illies : Le 10 juin 1949, 20 litres d'essence et le 29 avril 1950, 20 litres d'essence.

Au 12/12/1950, règlement d'une facture aux établissements POMPES GUINARD en exécution de la commande du 2/10/1950 de 12 joints DSP de 40/45.

Le 29/12/1954, LESY Michel est nommé sous lieutenant.

7 mars 1955

Annexe N° 3 à l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1946 portant organisation d'un service départemental d'incendie et de secours

Nombre d'habitants 1193.

Genre d'activité Agricole.

Situation dans l'organisation départementale NON, centre de secours mais possédant un engin pompe mécanique, desservie en 1er appel par le CS de La Bassée 4 km, en 2ème appel par le CS de Seclin 15 km.

Merci à Madame Denise Dhennin-Lesy de m'avoir confié sa photo des pompiers de 1935

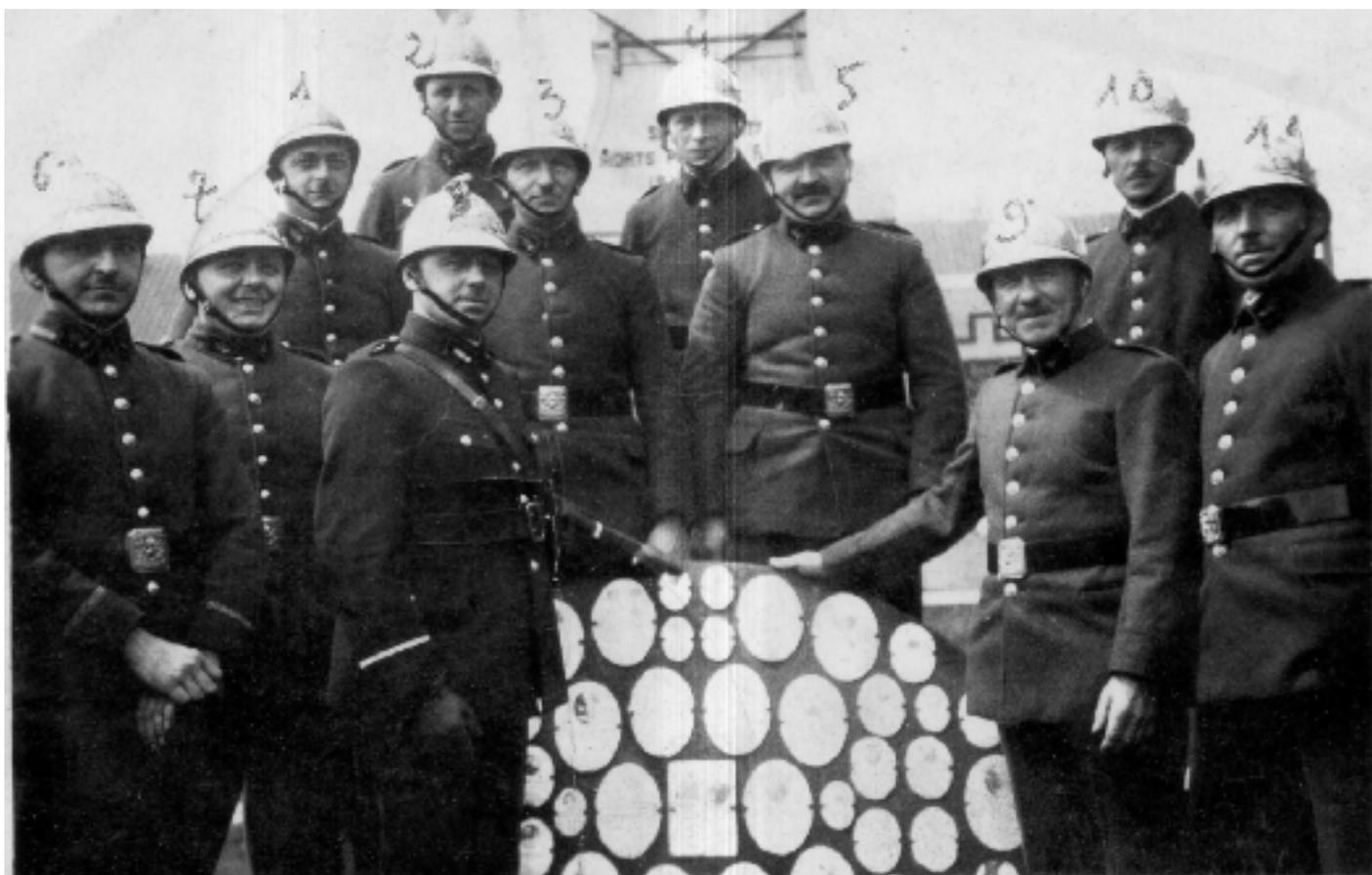


Photo des pompiers d'Illies un 11 novembre avant 1935

1 Marcel CAULLET 2 Marcel LEZIER 3 Henri DASSONVILLE 4 Emile TIBAU
5 Augustin APPOURCHAUX 6 Paul DUBUSSE 7 Michel LESUY 8 Paul DHALLUIN
9 Henri CROUZET 10 Louis LESAGE 11 Marcel VIENNE

Personnel : Chef de corps, LESY Michel, grade sous lieutenant, date de nomination : 31/12/1954, adresse : Illies rue du cimetière, profession : Formateur de centre d'apprentissage.

Effectif du corps légal : 1 sous-lieutenant et 12 sapeurs, total 13. Effectif actuel : 11 volontaires.

Matériel : Engin MPR (motopompe remorquable) marque Guinard, débit horaire 30m³, – 1 orifice de refoulement de 70mm, date de construction 1949.

Pas d'échelles d'incendie,.

Séchoir : nature traverses dans le mur sous préau ; Emplacement : Préau.

Tuyaux de refoulement : en état de service 100m en 70mm et 100m en 45mm ; Type de raccords à l'aspiration symétrique au refoulement DSP pour le 70mm et Keyser pour le 45mm

Avertissement – Alerte

Comment le public demande-t-il les secours ? Appels verbaux, téléphone 1 à Illies.

Comment les sapeurs-pompiers sont-ils alertés ? Tocsin-cycliste.

Organe chargé de la diffusion de l'alerte : sonneur communal.

Nombre de sirènes (force-portée) 0.

Alimentation en eau

Débit journalier des adductions de la localité (en m³) 0 ; Nombre de réservoir et contenance de chacun : 1 de 60 m³ : autres ressources utilisables : citerne 0, pièces d'eau 0.

Mares et étangs : 3 ; Mer, cours d'eau ; 1.

Charges supportées au cours de l'année 1954 : Entretien normal, 10.000F ; Primes d'assurances, 11.190F

Projet d'amélioration : aménagement des locaux, 50.000F.

Fait à Illies le 7 mars 1955.

Le 13 septembre 1957, L'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord à M. le Chef du corps des sapeurs-pompiers d'Illies :

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les dispositions de l'article 126, 2° du décret n° 54.724 du 10 juillet 1954 dit «Code de la route» :

« Les conducteurs de voitures d'incendie ne sont astreints à posséder pour le transport des personnes que le permis de la catégorie B (permis tourisme) quel que soit le nombre de places assises du véhicule », par contre le permis C poids lourd est exigé pour la conduite de véhicule dont le poids total en charge excède 3T5, la possession du permis D permet la conduite de toutes les voitures d'incendie.

• Rappel : tous les numéros sont visibles sur le site officiel de la commune :

(https://ville-illies.fr/?page_id=741)

Sortie de la Grande Guerre

1ère partie

J'ai relevé et sélectionné pour vous sur l'ouvrage de Chantal Dhennin des passages qui concernent Illies.

RAVAGES et HERITAGES

De la Grande Guerre

Par Chantal DHENNIN

Presses Universitaires de Rennes - septembre 2021 - Disponible dans toutes les bonnes librairies

La sortie de guerre et la persistance des fronts intérieurs. Page 160

Il y a donc l'armistice du 11 novembre 1918 qui est un point de non-retour à partir duquel les regards sur la guerre qui se clôt changent. Mais, pour la réalisation de cet événement unique, il y a quantité de variations autour de l'expression « sortie de guerre », certains précédant l'armistice, et bien d'autres après la fin des hostilités. Ces sorties de guerre entraînent les retours d'évacuation qui mettront un temps très long avant que se réalise le vœu du chez soi-retrouvé, les démobilisations des soldats qui sont organisées en fonction des classes et des régions d'accueil, les réinstallations à domicile dans une maison et non un baraquement, avec une église réédifiée, des routes et des trottoirs remis en état et des écoles reconstruites. Sortir de la guerre apparait par conséquent comme un processus s'égrenant selon une chronologie à la périodicité très diversifiée. Pour les uns, la fin de la présence allemande au début d'octobre 1918 est déjà le signal du retour chez soi. Page 161

Les allemands quittent le pays de Weppes le 9 octobre 1918. Page 162

Deux sœurs d'Illies, Madeleine et Anne-Marie Lefebvre, sont sur les routes sous la protection de la Croix-Rouge au moment de l'armistice. Page 167

« Nous avons eu faim et froid au point d'aller dans les champs cueillir les navets que l'on mangeait crus.

De nouveau, en novembre, départ sous les balles, chacun traînant son éclan, une brouette, une charrette. Nous couchions à la belle étoile, sur un sac. Nous avons tenu grâce au sucre que maman a épargné. On le mangeait par cuiller à soupe. Cela a duré trois jours. Enfin, les troupes allemandes se disloquent.

L'état-major qui nous tenait prisonniers, se sauve. Enfin libres. » Page 168

Afin que la population puisse se réinstaller dans le pays de Weppes, le désobusage et le déminage sont les préalables nécessaires. Ce sont les Chinois de la mis-

« Au Fil d'Illies »

sion Truptil qui y travaillent et leur présence sera la grande surprise des habitants revenant voir les lieux dès l'armistice ; « Ils ne savaient pas parler français. Ils disaient Madama, Madama quand ils voyaient une femme. Leurs conditions de vie sont très précaires. Ils s'occupent de manutention, de terrassement, de transport d'obus déterrés, de remise en état des routes et des voies ferrées. Ils exhument des corps qu'ils réenterrent ensuite dans divers petits cimetières en regroupant ensuite les restes dans des cimetières plus vastes. Ils nettoient le territoire pour le rendre propre au redémarrage agricole. Ils débarrassent les champs des souches d'arbres qui ont poussé de façon non contrôlée. Page 179

« Après une journée passée à Aire, je suis parti en auto-stop pour Illies, en passant par La Bassée. Plus une maison debout ! A Illies, pareil ! De la maison (l'Ecuelle), il ne restait que la façade opposée au front, le reste dégradant presque jusqu'à terre. Pour protéger les caves et les salles restantes, les Allemands les avaient recouvertes du charbon qui était pour la distillerie en 14. En mettant des tôles dessus, c'était habitable en attendant mieux. [...] Plus un seul habitant ni à Illies, ni à La Bassée. Le lendemain, je suis parti, encore en auto-stop, jusqu'à la Maladrerie (hameau d'Herlies, sur la RN41) pour me rendre à pied au Bois-Lansson (hameau rural de Fournes) à travers champ. J'ai tout de même aperçu la maison Billaud d'Herlies (hameau du Pilly à Herlies) où je me suis reconnu et qui était encore debout. Je ne me suis pas attardé au Bois-Lansson où tout était rasé. Même plus une brique pour voir où était la maison. Je suis parti au village de Fournes où j'ai trouvé quelqu'un qui m'a renseigné. [...] A Lille, j'ai été accosté par un architecte qui m'a donné un pas de conduite tout en m'offrant ses services pour reconstruire Illies. Je lui ai dit d'accord. Il s'appelait Rozé et a fait le devis d'estimation des dégâts. Sauf pour la ferme où M Delannoy a été désigné par les propriétaires, la famille Scalbert. » Carle Joseph, Mémoires. Page 180

800 réfugiés retrouvent le chemin de la commune d'Illies entre le 28 février 1919, moment des premiers retours, et le 31 juillet 1920, date où des arrivants se présentent encore. Page 197

L'étude des écoles d'Illies est révélatrice des aléas de la reconstitution et de la reconstruction d'après-guerre dans un village sinistré à 100%. Des descriptifs ont été réalisés par l'architecte officiel communal Joseph Jupin qui devait, à partir des tracés des fondations quand elles sont présentes dans le sol bouleversé, ou

par le biais des déclarations assermentées du maire, retrouver le plan des rues du village, l'implantation des maisons et des bâtiments publics, ainsi que les limites des propriétés. La tâche est immense car, sans bases inscrites sur le papier ni sur le sol, l'architecte Jupin devait redonner le dû de chacun. [...] Considérons le groupe scolaire « complètement détruit » de la rue de la Basse Boulogne. La reconstruction de l'architecte Jupin montre un ensemble formé de trois façades alignées correspondant au domicile du directeur, à celui de la directrice et à la mairie avec les écoles à l'arrière. Ce dessin et son commentaire sont illusoire puisque ces édifices, étant simplement en projet en juin 1914, n'ont pas été effectivement réalisés avant la Grande Guerre. Page 202

Les enfants du canton sont décrits comme atteints « de maigreur et de langueur » et nécessitent des soins. A Illies, les baraquements ne sont pas arrivés en nombre suffisant pour que l'un deux soit destiné au dispensaire alors les infirmières scolaires installent leur centre de secours pour enfants dans le blockhaus de l'église. Page 206

Les visages de la sortie de guerre.

Les estaminets sont en nombre très important dans le canton : on en compte près de cinquante à Illies pendant l'entre-deux-guerres. Page 209

Le retour des soldats.

Joseph Carle a fait aussi la Belgique, la Marne, la Somme, Verdun, les Flandres, l'Alsace. Il est d'ailleurs en Alsace le jour de l'armistice mais rien ne changera pour lui – la guerre continue - : « Nous avons poursuivi les Allemands jusqu'au Rhin dont les ponts n'avaient pas sauté. » Page 211

Le soldat Charles Dhennin se trouve aussi à la frontière allemande un mois après l'armistice. Sur sa carte-lettre datée du 5 décembre 1918, on peut lire : « Nous sommes revenus dans un faubourg de Sarrebruck et nous sommes logés dans un grand lycée, et pas mal couchés. [...] ici où nous sommes, tous les habitants meurent de faim, et c'est pitoyable de voir ça.

Son épouse se trouve dans l'Eure. Charles, qui est enfin démobilisé en mars 1919, part alors la rejoindre à Gaillon. Le couple Dhennin-Ghestin rentre à Illies durant l'été 1919. Impossible d'habiter dans la ferme de Lannoy nouvellement bâtie en 1913, mais réduite à néant par les bombardements. Le jeune ménage s'installe à Ligny-le-Grand dans une remise qui avait abrité des Chinois. Page 212

Albert Caron, le mari de Célestine, est revenu il y a presque un mois. Pense donc s'il a été heureux d'être

enfin libéré de sa pénible captivité et d'être enfin parmi les siens. En voilà un qui rentre rapidement puisque son retour s'effectue en décembre 1918. Page 212

François Rucho ne revient qu'en novembre 1920 :

« Nous sommes restés là jusqu'en novembre 1920, date de la démobilisation des chemins de fer qui m'a permis de me dégager des servitudes de l'armée. Ouf ! Depuis le 26 novembre 1913 jusqu'au 20 novembre 1920, 7 ans de service. Page 213

Le retour des évacués.

Le recensement du village, qui comptait 1471 habitants en 1911, donne 819 personnes le 17 décembre 1919, soit un peu plus d'un an après l'armistice. Selon un autre comptage en date de février 1920, la localité est alors occupée par 812 habitants.

Charles Dhennin est revenu voir l'état de sa ferme à Lannoy, et devant les ruines de sa propriété, il a préféré regagner Gaillon dans l'Eure, où vivaient son épouse et la jeune Marie-Louise, âgée d'un an.

Joseph Carle se réinstalle à l'Ecuelle dès 1919, aidé par des personnels déjà revenus, comme lui, habiter à Illies.

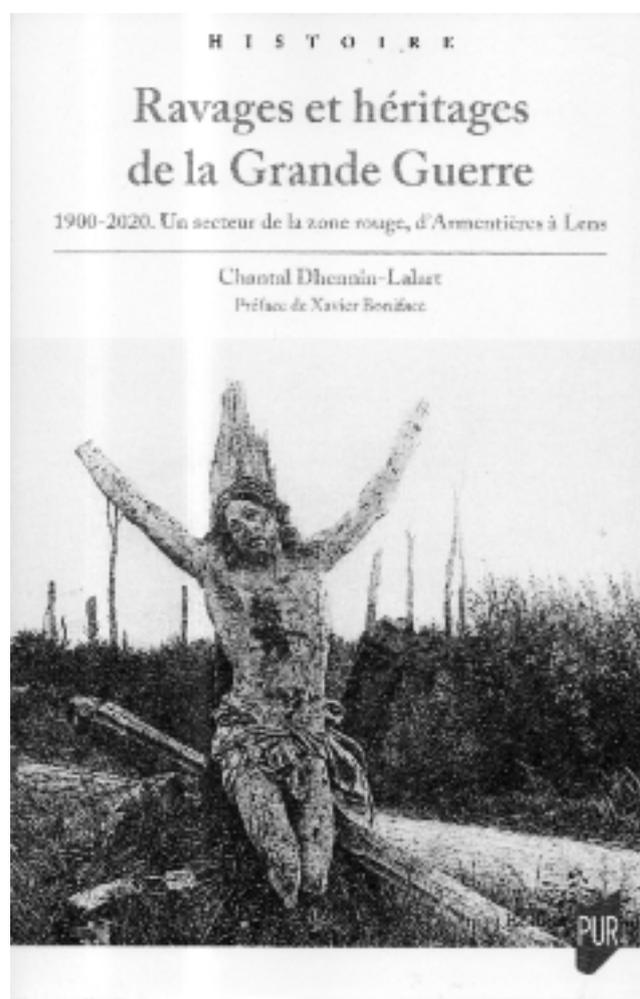
Ainsi, des habitants sont comptés temporairement, puis ils repartent, tandis que d'autres relogent définitivement dans la commune. Page 225

Les choix politiques et religieux. Page 259

A Illies, le village, complètement ravagé par les allemands, se repeuple rapidement. Plus de 600 habitants son déjà revenus Et, ne trouvant plus ni fermes ni maisons, se sont créés des abris de fortune où, tant bien que mal, ils ont installé les restes de leurs ménages Il y a des réduits pittoresques et insoupçonnés. La jolie église de cette paroisse a beaucoup souffert des bombardements ; un mur reste debout, clôturant d'un côté une des nefs, ouverte de l'autre à toutes les intempéries. Le clocher a été décapité, mais pas entièrement renversé, et solide sur ses larges assises il a recueilli deux familles dont l'une loge sous le porche et l'autre au doxal. Si le logis est humide, du moins les habitants n'ont pas à craindre qu'un coup de vent leur enlève leur toit ou leur renverse leurs murs. M. le curé a installé le bon Dieu dans un casino boche : jolie chalet construit au hameau de Willy, entre Illies et Marquillies, au centre de tout un groupe de baraquements en ciment où l'on cantonnait autrefois 200 hommes. Les familles qui ont pu s'installer dans ces blockhaus sont des privilégiées. Page 268

L'état de l'édifice, à l'issue de la guerre, est souvent déplorable, par exemple à Illies ; « En bas du vieux clocher de l'église démolie en 1914-1918, il y avait des pierres de gros grès à une hauteur de 1,50 mètre, au moins, au dessus du sol de la place. Sur le côté du clo-

cher, il y avait une plaque funéraire avec l'inscription « 1415 ». Les pierres du clocher ont été déblayées par mon père qui les a enterrées dans la terre Delerue pour faire du parking aux Auwillers ou bien au champ de la Motte Leroy. » Tel est le témoignage de Madeleine Delerue, la fille du maire de la commune, Henri Delerue, l'un de ceux à avoir en charge le dossier de la reconstruction de l'église, durant l'immédiate sortie de guerre. Le bas du clocher est très ancien, c'est un vestige de la première église romane ; son arc en plein cintre encore conservé est une rareté dans le pays de Weppes. Au conseil municipal, s'affrontent les partisans du « tout démolir » et ceux du « garder les parties historiques anciennes », à savoir ce porche du XIIème siècle et la voûte de la nef centrale datant de 1864. L'effondrement soudain de l'édifice en 1921 met tout le monde d'accord : il faut rebâtir. Madeleine et Anne-Marie Lefebvre se souvient des premiers temps après la reconstruction : « Quand l'église a été refaite, les gens sont retournés sur la place. Mais il fallait des précautions pour aller et traverser le village. Les routes étaient pleines de boue, et le reste c'étaient des chemins de terre. On s'y enfonçait quand il pleuvait. Il y avait un grès de temps en temps, de petits passages à sec. Quand on a refait les routes, on les a remontées de beaucoup ». Page 273



« Au Fil d'Illies »

Texte dans les archives de la Société Historique d'Illies

L'exode pendant la Grande Guerre

Chazelles sur Lyon, le 5 juin 1915

Chère Jeanne,

Maman vient de recevoir ta lettre ce matin. Cela nous a fait un grand plaisir de savoir que tu étais en bonne santé. Tous et toutes nous sommes de même. Nous savons que la tante Léonie est à Riorgues et nous croyons qu'elle va repartir à Estaires et nous savons où se trouve toute la famille. Je vais te donner des nouvelles : tu te demandes si ta maison n'est pas démolie mais Jeanne ce n'est pas mieux, elle est toute pillée, il n'y a plus rien en ce moment, il vaudrait mieux qu'elle soit brûlée.

La maison de tante Marie est brûlée. Tu sais à partir de l'écurie de Louis, l'écurie n'était pas encore brûlée et ta maison non plus.

Nous avons passé bien des choses. Nous sommes restés depuis le 2 octobre avec les Allemands, le dix-sept octobre, on a bombardé le village, nous étions dans la cave de chez Maria Rigaut, tout à coup deux uhlans (lanciers dans les armées allemandes et par extension les Allemands) sont arrivés et nous ont dit de partir au moulin (à blé situé en face de l'actuelle usine Malbrancq), et nous avons été chez Mont, le briqueteur (Delaval), dans la cave, nous étions là plus de cinquante personnes. Monsieur le curé a donné la bénédiction, on ne croyait plus remonter de la cave, ensuite nous sommes partis à Salomé où nous avons dormi une nuit, le lendemain nous avons été à Billy Berclau où nous sommes restés huit jours.

Nous avons aussi vu cela :

La Rouge debout est brûlée (« aux Rouges Maisons » lieu situé en face de la Mottelette et derrière l'ancienne usine), chez Delbarre, chez Cadet, chez Vonneville, la maison de ta tante, chez Masure Caillet (ferme La Mottette), chez Bavière, chez l'Esa Levecque, quatre maisons du coron de chez Mont, le briqueteur. Il n'y avait plus de maisons brûlées quand nous sommes partis, seulement celles-là.

Maintenant, je vais te raconter mon voyage :

J'ai évacué à Seclin où je suis restée quatre mois, j'ai été placée chez le secrétaire de Mairie. On nous a dit de partir, nous ne voulions pas mais à neuf heures, on nous a rassemblés devant la mairie et on nous a conduit au train, le train nous a conduit à Valenciennes et nous avons couchés une nuit sur la paille.

Le lendemain, on nous a fait remonter dans le train. Puis nous sommes allés en Belgique, de Belgique en Allemagne, dans le grand camp de Laudau où nous avons vu des prisonniers français, puis on a été dans la grande forteresse de Bastadt où là, nous avons vu des prisonniers russes, cela nous faisait du chagrin car ils disaient : « adieu français, adieu bonne France ». De là, nous sommes allés en Suisse, à Zurich puis à Thonon-bains où nous avons dormi une nuit. Le soir, nous sommes partis pour Saint-Etienne où nous avons été couchés sur des paillasse de paille, en Allemagne nous avons attrapé des poux. A Saint-Etienne, la nourriture donnait envie de vomir.

Maintenant, nous sommes à Chazelles sur Lyon. Je te dirai que la petite Nini est morte, elle est venue à Saint-Etienne avec nous et elle est partie ensuite dans le midi avec ses grands-parents. Quel malheur !

Famille Wallart

